

218C1795
FR0010307819-FS1051

7 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

LEGRAND
(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 7 novembre 2018, la société de droit américain Massachusetts Financial Services Company¹ (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 novembre 2018, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société LEGRAND et détenir 26 915 855 actions LEGRAND représentant autant de droits de vote, soit 10,06% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LEGRAND sur le marché.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'acquisition des titres de la société LEGRAND par Massachusetts Financial Services Company s'inscrit dans le cadre normal de son activité de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société LEGRAND ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. Massachusetts Financial Services Company n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société LEGRAND, ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

¹ Commercialement dénommée « MFS Investment Management » et contrôlée par la société Sun Life Financial. La société Massachusetts Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 267 471 813 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.